

Image not found or type unknown



Que sont mes droits après 3 jours de travail sans rien signé.

Par **baywindow2008**, le **13/05/2008** à **15:33**

bonjour.rn j'ai quitté un travail mercredi en interim pour en commencer un autre vendredi.rn le travail que j'ai quitté ma donner toutes rupture de mes droits assedics pour allé travailler avec un employeur qui m'offrais un CDI.rn entre vendredi et mardi j'ai travaillé sans rien signé, ni periode d'essai ni cdd, rien et aujourd'hui donc mardi il me dis que je ne fait pas l'affaire et me ramene à mon vehicule.rn ma question est, que sont mes droits?